

La voie professionnelle, une voie vers l'excellence

Comprendre la voie professionnelles en 9 points clés :

1. De **l'apprentissage** dans tous les lycées professionnels
2. Le **développement des formations** tournées vers les métiers d'avenir
3. Un **partenariat renouvelé avec les entreprises** pour favoriser l'insertion des jeunes
4. **Un CAP en 1, 2 ou 3 ans** en fonction du profil et des besoins de l'élève
5. **Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics** pour éclairer le choix des familles
6. Une **2nde professionnelle organisée par familles de métiers**, pour un parcours plus progressif et plus lisible
7. **Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés** avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs
8. En classe terminale, **le choix offert** entre un module insertion professionnelle et un module poursuite d'étude pour préparer l'avenir
9. **Réalisation d'un chef-d'oeuvre présenté au baccalauréat professionnel**

Vers des parcours d'excellence et de réussite

- Des **parcours adaptés** aux besoins de chacun.
- Des diplômes confortés.
- Un **accès à l'apprentissage** dans tous les lycées professionnels.
- Un **accompagnement** pour consolider ses apprentissages et préparer son projet d'orientation.
- Une **co-intervention entre professeurs d'enseignement général et professionnel** pour donner sens et rendre les enseignements plus concrets.

La classe de 2de par famille de métiers

À la fin du collège, les élèves n'ont, le plus souvent, qu'une représentation approximative et parfois même erronée de la formation dans laquelle ils s'engagent et du métier vers lequel elle conduit. L'organisation de la classe de 2de par familles de métiers permet à tous les élèves **d'acquérir les premières compétences professionnelles utiles dans un secteur, de se professionnaliser et d'affirmer progressivement leurs choix.**

Une famille de métiers peut regrouper **entre deux et dix spécialités de baccalauréats.**

Depuis la rentrée, 14 familles de métiers sont mises en place dans les classes de 2de :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- Métiers de la relation client
- Métiers des industries graphiques et de la communication
- Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

- Métiers de l'alimentation
- Métiers de la beauté et du bien-être
- Métiers de l'aéronautique
- Métiers de l'hôtellerie-restauration
- Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
- Métiers du numérique et des transitions énergétiques
- Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules
- Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées
- Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement

Partir se former à l'étranger en voie professionnelle

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir à l'étranger pour une période de 15 jours à 1 an, à n'importe quel moment du cursus. En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience à l'étranger est l'occasion de **gagner en autonomie, d'enrichir sa connaissance du métier et d'améliorer sa pratique d'une langue étrangère.**

La **valorisation des compétences acquises** à l'étranger est désormais possible grâce à une attestation reçue en plus du diplôme (à compter de la session 2020).

Objectifs

La voie professionnelle permet d'**acquérir des connaissances et des compétences dans un domaine professionnel**. Les élèves préparent après la troisième un CAP ou un baccalauréat professionnel.

Le CAP conduit principalement à la vie active.

Le baccalauréat professionnel permet l'insertion dans la vie active ou la poursuite d'études en section de technicien supérieur.

Le BEP est un diplôme intermédiaire présenté pendant le cursus menant au baccalauréat professionnel.

Organisation des enseignements

Après la troisième, un élève peut préparer :

- **un certificat d'aptitude professionnelle** (CAP) en 2 ans
- **un baccalauréat professionnel** en 3 ans. Le passage d'un autre diplôme est prévu pendant ce cursus : BEP et CAP plus rarement.

La voie professionnelle : points à retenir

La voie professionnelle propose :

- une préparation du bac pro en 3 ans, comme tous les autres bacs
- un diplôme présenté en cours de formation (CAP, BEP) puis le bac pro à l'issue de la terminale professionnelle

- une nouvelle passerelle entre la seconde professionnelle et la deuxième année de CAP

La préparation du CAP

La préparation dure **deux ans après la troisième**. Elle a lieu dans un lycée professionnel ou un lycée professionnel agricole dans le cas du certificat d'aptitude professionnelle agricole (Capa).

Il existe environ **200 spécialités**.

Les élèves suivent des cours théoriques, font des travaux pratiques, en atelier, en laboratoire ou sur un chantier selon leur spécialité. Les enseignements généraux et les enseignements techniques et professionnels s'équilibrent. Une période de 12 à 16 semaines en entreprise est obligatoire pour renforcer la professionnalisation de la formation.

Le BEP : un diplôme intermédiaire

Le brevet d'études professionnelles est un diplôme passé **en cours de cursus du baccalauréat professionnel**. L'obtention de ce diplôme intermédiaire est intégrée au parcours mais n'est pas obligatoire. Il atteste l'acquisition de compétences professionnelles.

La préparation du baccalauréat professionnel

La préparation du baccalauréat professionnel dure **trois ans, de la seconde professionnelle à la terminale professionnelle**.

Les enseignements sont basés sur la **maîtrise de techniques professionnelles**. Les élèves font des travaux pratiques en atelier ou en classe et plusieurs mois de stages en entreprise. Cette expérience professionnelle permet d'être opérationnel sur le marché du travail.

La formation comprend également des enseignements généraux. Les élèves suivent des cours de français, histoire-géographie et d'éducation morale et civique (EMC), mathématiques, langue vivante, éducation physique et sportive, éducation artistique et selon les spécialités, un enseignement de sciences physiques et chimiques ou une deuxième langue vivante.

Il existe près de 100 spécialités de baccalauréat professionnel.

Le chef d'œuvre : un accomplissement professionnel et personnel

Qu'est-ce que le chef-d'œuvre en voie professionnelle ?

Évalué à l'examen, sous forme d'une épreuve orale, le chef-d'œuvre est un accomplissement pédagogique et professionnel, tant pour les élèves que pour leurs enseignants.

La diversité des projets reflète la richesse de la voie professionnelle. Des élèves qui présentent un baccalauréat professionnel en menuiserie réalisent par exemple un arbre à livres ; des élèves du tertiaire pourront concevoir un site internet au service d'un engagement associatif.

BRIO : la bibliothèque des chefs-d'œuvre

La bibliothèque BRIO permet de valoriser les travaux d'étudiants. Elle est alimentée par les professeurs des lycées professionnels afin de diffuser les idées et ressources.

L'accompagnement dès l'entrée dans la voie professionnelle

Des mesures sont déployées pour permettre à chaque élève de réussir son entrée en lycée professionnel :

- **des journées d'accueil et d'intégration**, généralisées chaque année à tous les lycées professionnels ont lieu en début d'année scolaire. Plusieurs types d'action peuvent être proposés.
- **le CCF (Contrôle en cours de formation) est réorganisé** : les évaluations certificatives ne commencent désormais qu'en classe de première, il n'y a plus de CCF en seconde professionnelle.
- **des jumelages** sont progressivement mis en place tout au long de l'année entre collèges d'une part et lycées professionnels et CFA d'autre part.
- **une période de consolidation de l'orientation**, entre la rentrée et les vacances de la Toussaint doit permettre aux élèves de changer de spécialité de diplôme au sein de l'enseignement professionnel, ou de changer de voie de formation pour rejoindre la voie générale et technologique.
- **une semaine de préparation à l'arrivée en milieu professionnel** doit être suivie par tous les élèves de seconde professionnelle soit avant la première période de formation en milieu professionnel, soit au tout début de cette période.

Entretiens personnalisés d'orientation

Les professeurs principaux mènent avec chaque élève un entretien personnalisé d'orientation. Les conseillers d'orientation-psychologues les aident. La présence des parents est souhaitée. Ces entretiens instaurent un dialogue entre élèves et professeurs. Ils **luttent contre le décrochage scolaire et les sorties sans qualification**.

L'élève de **première année de CAP** ou de **seconde professionnelle** exprime ses attentes. Il est informé sur son champ professionnel.

Les filières d'enseignement supérieur sont présentées aux élèves de **terminale professionnelle** : sections de techniciens supérieurs (STS), etc.

Les lycées des métiers

980 établissements sont labellisés "lycée des métiers". Le label est délivré par le recteur d'académie à un **établissement d'enseignement professionnel ou polyvalent**, pour une durée de 5 ans. Il permet de rendre visible l'offre de formation professionnelle pour les **usagers** et les **partenaires** de l'école, d'encourager les **démarches d'amélioration continue**, telles que **Qualéduc** et de reconnaître et valoriser une **dynamique** particulière déployée par l'établissement.